

Septembre-Octobre 2010

Noël OBOTELA Rashidi

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La majorité présidentielle fixe enfin l'opinion

Après le Congrès du Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement (PPRD) ou « l'Université du Cinquantenaire » tenu à Kisangani, en août dernier, une crise semblait secouer l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP). Les alliés du PPRD avaient crié à l'unilatéralisme. Aujourd'hui cette tempête dans un verre d'eau a trouvé un dénouement.

Le Conclave du Comité politique de l'AMP organisé, du 8 au 10 octobre 2010 à la Ferme de Kingakati (banlieue Est de Kinshasa), a fourni des réponses quasi définitives aux différentes interrogations. Ainsi l'unanimité de la candidature de Joseph Kabila à la présidentielle de 2011 a été consacrée. Longtemps objet de spéculations, la révision de la Constitution est formellement envisagée. Des articles bien visés (71, 110, 126, 149, 197, 198 et 226) ont été notés. Les quatre postes de la majorité à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ont été pourvus.

En proposant notamment l'art. 226, l'AMP voudrait s'attaquer à l'épineuse question du découpage territorial. Le vœu de voir une RD Congo comprendre 26 entités provinciales risque de rester un bon temps dans les placards des institutions au grand désappointement de ceux qui espéraient en tirer des dividendes.

Le feuilleton de l'Assemblée provinciale de Kinshasa se corse

La « liquidation » à la hussarde de son président paraissait donner du tonus aux députés provinciaux. Ceux-ci avaient hissé au perchoir le Vice-président et envisagé l'élection d'un successeur. Cet enthousiasme a été stoppé par les réquisitions n° 4769/D.023/21.696/PGR/MIM/-2010 du 16 septembre 2010 et n° 3900/D023/21696/PGR/MIM/2010 du 20 septembre 2010 enjoignant l'interdiction de la tenue des séances plénières de cette Assemblée jusqu'à nouvel ordre !

Deux actions auraient été menées auprès du Parquet Général de la République. La première se rapporte à la requête introduite par le Président Roger Nsengi en vue d'invalidier la plénière au cours de laquelle il s'est vu « chasser » de sa fonction. La seconde concerne la plainte déposée par un groupe de députés contre le Président Roger Nsengi pour détournement de la paie des indemnités des députés provinciaux, du personnel politique et d'appoint, ainsi que des frais de fonctionnement de cette institution.

Historien. Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres.
E-mail : nobotela2005@yahoo.fr

La suite de ce feuilleton est attendue avec beaucoup d'impatience en vue d'établir la part des choses entre les défenseurs de la légitimité et ceux de la légalité. Ce dilemme est récurrent dans les annales de l'histoire politique du Congo. Il faut se référer à Kasa-Vubu contre Lumumba, Mobutu contre Tshisekedi, etc.

Le Gouvernement s'explique sur les « affaires »

Deux affaires préoccupent l'opinion nationale congolaise ces dernières semaines. Le gouvernement s'en est expliqué pour dissiper tout malentendu. D'abord, le cas de Tungulu Armand qui, le 29 septembre 2010, avait lancé une pierre sur l'escorte présidentielle. Il a posé un acte qualifié d'« incivique, téméraire, suicidaire ». Au cours de sa conférence de presse, le porte-parole du Gouvernement, M. Lambert Mende, a livré les intentions de Tungulu aux enquêteurs. L'infortuné voulait attirer l'attention du Président de la République. Il se serait suicidé après trois jours de détention.

Ensuite, le dossier du Général Munene qui fait l'objet d'un mandat de comparution devant la Justice militaire. Considéré auparavant comme déjà en détention, le Gouvernement a précisé, le 13 octobre 2010, que l'intéressé s'est volontairement soustrait des enquêtes relatives à son cas. Ce démenti met fin à toutes les spéculations.

La nécessité d'une Police de proximité devient impérieuse

L'Union Européenne a annoncé, le 23 septembre 2010, la prolongation pour une année de sa mission d'assistance à la Police de la RD Congo. Cet appui ira jusqu'au 30 septembre 2011. Entre-temps, il y a la nécessité d'une « Police de proximité » qui s'impose de plus en plus. En effet, intervenant, le 22 septembre 2010, au cours d'un atelier sur la mise en œuvre du processus et de l'ajustement de la réforme de la Police, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, M. Adolphe Lumanu, a apporté son soutien à la « Police de proximité ».

Une Police de proximité consiste en un nouveau mode d'action au sein duquel la demande de sécurité de la population est réellement considérée. Cela s'effectue à travers des projets locaux susceptibles de contribuer à la résolution des problèmes internes de sécurité en partenariat avec les habitants des entités telles les villes, les communes, les secteurs ou les chefferies. Ce mode de fonctionnement sera de mise très prochainement par les services de la police nationale. Il s'agit encore du rapprochement entre gouvernés et gouvernants.

Le CNDP fait monter les enchères

Le CNDP a récemment exprimé son refus de voir les officiers et les soldats issus de ses rangs être permutés en dehors de l'Est du pays avant l'exécution intégrale des accords conclus le 23 mars 2009. Face à cette forme d'indiscipline au règlement militaire, le Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées de la RD Congo (FARDC), le Général Didier Etumba, a haussé le ton dans une déclaration faite le 28 septembre 2010. Il a menacé d'appliquer la rigueur de la loi à l'endroit de tout officier ou soldat s'opposant à une permutation.

Bien avant l'intervention du Général Etumba, le Gouverneur du Nord-Kivu Julien Paluku a, le 21 septembre 2010, lors d'une conférence de presse, demandé aux éléments issus du CNDP d'accepter cette permutation.

Loin d'être un fait divers, ce bras de fer entre le CNDP et les FARDC laisse paraître les faiblesses d'une « intégration » négociée. Une réédition du cas Nkunda en 2004

ne risquerait-elle pas de se renouveler ? La route qui mène vers une armée nationale et républicaine demeure encore longue.

Par ailleurs, l'Ituri reste toujours une zone rouge. Des affrontements entre les FARDC et les miliciens du FPJC ont eu lieu, le 18 septembre 2010, à Mbise (60 Km au Sud de Bunia) dans la région des Walendu-Bindi. Il y aurait eu 4 miliciens tués et 5 blessés dont un des leaders du FPJC touché à la poitrine. D'après certaines informations, deux leaders du groupe armé Cobra Matata (ancien Colonel des FARDC qui a regagné le maquis) et Mbadu Adirodu étaient sur le lieu de ces affrontements.

Le budget 2011 enfin à l'Assemblée Nationale

Le Projet de budget 2011 a été déposé, le 5 octobre 2010, à l'Assemblée Nationale. Il repose notamment sur le financement des élections à venir, la gratuité de l'enseignement primaire, la lutte contre la pauvreté, les indemnités de sortie des animateurs des institutions de la RD Congo. Ce budget pourrait se chiffrer à près de 7 milliards dont 3 milliards provenant des bailleurs extérieurs. Il faut non seulement mobiliser les recettes intérieures, mais aussi fléchir les réticences de l'extérieur.

Certaines indications laissent croire que les retombées du point d'achèvement risquent de se faire attendre. Les données souvent proclamées demeurent «illusoires». Les recettes intérieures nécessitent notamment l'amélioration du climat des affaires. Sur le plan extérieur, les partenaires exigent « la preuve de bonne gouvernance des ressources naturelles ». La question fondamentale demeure posée : comment répondre aux aspirations tant réitérées des Congolais et Congolaises ?

Mgr Nlandu, Evêque de Matadi

Mgr Daniel Nlandu Mayi qui était Evêque coadjuteur avec droit de succession, a été nommé le 21 septembre 2010 Evêque du Diocèse de Matadi par le Pape Benoît XVI. Il succède à Mgr Kembo Mamputu, dont la démission a été acceptée par le Saint Père.

Mgr Monsengwo créé Cardinal

A l'issue de l'audience générale de mercredi 20 octobre 2010, le Pape Benoît XVI a annoncé la tenue d'un nouveau consistoire, du 20 au 21 novembre 2010, en vue de la création de 24 nouveaux cardinaux, parmi lesquels 4 en Afrique, dont Mgr Laurent Monsengwo Pasinya, l'actuel archevêque de Kinshasa. La rédaction de *Congo-Afrique* présente à son Eminence ses sincères félicitations et lui formule ses vœux religieux en vue de son nouveau ministère.

AFRIQUE

En AFRIQUE DU SUD, la récente réunion de l'ANC a été l'objet d'âpres débats au sujet des dossiers très délicats. Le Président Jacob Zuma a, le 20 septembre 2010, refusé l'ouverture d'une discussion sur sa succession à la tête de l'ANC. Il a même menacé de sanctionner ceux qui ouvriraient ce dossier. En dépit de ces menaces, il a quand même fait l'objet de certaines critiques sur des questions concernant l'attribution des contrats publics à plusieurs de ses proches et sur la polygamie.

Le même Congrès ne s'est pas empêché d'envisager un débat sur la possibilité d'opérer la nationalisation des mines. Sur cette question, le Gouvernement semble réticent car une telle option risquerait d'effrayer les investisseurs étrangers.

Enfin l'ancien Archevêque du Cap, Mgr Desmond Tutu, a officiellement débuté sa retraite, le 7 octobre 2010.

La COTE D'IVOIRE ira enfin aux urnes, le 31 octobre 2010. Lors d'un rassemblement tenu à Abidjan, le 9 octobre dernier, le Président Laurent Gbago a été solennellement investi candidat par son parti à sa propre succession.

En EGYPTTE, une manifestation d'opposants à une éventuelle succession « héréditaire » du Président Hosni Moubarak par son fils Gamal a eu lieu, le 21 septembre 2010, au Caire.

Pour rappel, le 27 juin dernier, la GUINEE avait organisé le 1^{er} tour de l'élection présidentielle à l'issue de laquelle Célou Dallein Diallo, candidat de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), a recueilli 44% des voix, suivi de Alpha Condé, candidat du Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG), qui a réalisé 18 %. Pour départager les deux candidats, un second tour sera organisé le 24 octobre 2010.

Le MADAGASCAR a clôturé, le 18 septembre 2010, la conférence nationale débutée, le 13 septembre 2010. Plusieurs résolutions ont été adoptées ; elles visent à résoudre la crise politique en cours depuis un an et demi. Les participants ont estimé qu'Andry Rajoelina devrait être maintenu à la tête du pays et nommer un Premier Ministre de consensus non issu des Hauts Plateaux comme lui.

Le chef de la médiation, Joaquim Chissano, s'est dissocié de cet événement par son caractère peu partial et consensuel. Une partie de l'opposition représentant les trois anciens présidents (Mars Ravalomanana, Didier Ratsiraka et Albert Zafy) a boycotté les débats.

Enfin, ces résolutions n'ont aucun impact positif sur le règlement du conflit par le refus de Rajoelina d'appliquer le contenu des accords de paix de Maputo.

Au NIGERIA, la présidentielle fixée au 22 janvier 2011 pourrait être reportée d'un mois dans la mesure où la Commission Electorale tient à procéder à une révision approfondie des listes électorales.

Le SOUDAN s'attend, le 9 janvier 2011, à la tenue d'un référendum sur l'avenir du Sud-Soudan. Ce scrutin découle de l'accord de paix de 2005 qui a mis un terme à une guerre civile de 20 ans. Si Omar El Bechir tient à l'unité du pays, Salva Kir s'est récemment prononcé pour la scission !

Le ZIMBABWE pourrait voir des sanctions à son encontre revues si des «développements positifs» de sa politique sont enregistrés. Tel était le point de vue exprimé à Bruxelles, le 28 septembre 2010, par M. Herman Van Rompuy, Président de l'Union Européenne. Le Président sud-africain Jacob Zuma a demandé, le 29 septembre 2010, la levée des sanctions à l'encontre du Président Robert Mugabe et de son entourage, imposées depuis 2002.

Noël OBOTELA Rashidi